

CHIMIQUES
IBOURG
les d'automne.
EBEL, à Bulle.
à la gare. [589]

emande
e, sachant faire une cui-
gner un ménage.
au du journal qui indi-
[599]

FILLE
erche place dans un éta-
pour servir au café.
au du journal. [513]

n d'épicerie
REIDEMACHER, maréchal,
[606]

DUER :
partement de sept
té, avec dépendances.
re L. MORARD, Bulle. [524]

ETÉ!!!
LE

Universel
s-Stauffer

t sans rival pour
ets cassés, soit verre,
de table et de cuisine,
l, corne, bois, papier,
, etc.
65 cent. et 1 fr.
istrict : Imprimerie de

SPOND
UR, à BULLE
à installé une vente
s eaux-de vie et sirops
m-Or, entrée par la

nte en gros sont trans-
entrepôts de M. F. De-
aux voyageurs. [608]

goudron
ufre

né par
fournisseurs de cour
et Zurich,
autres spécialités de ce
gnérison des maladies
t deux ou trois fois par
end la peau fraîche et
ne un excellent présen-
ions et les refroidisse-

contrefaçons. >
merie de la Gruyère, à
à pièce.

UR
ité efficace
LE
NEUCHÂTEL
sser à
A

libérale

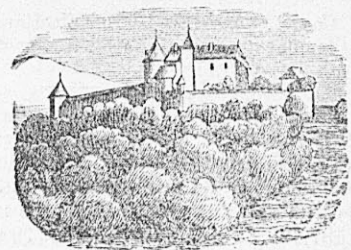
ournaux
s dans le canton
uisse.
tèmes la ligne.
irectement :
SUISSE LIBÉRALE
8, Neuchâtel.

LE LENZ A BULLE :
URES,
OMMERCIALES
imée, 4 fr. 50 le mille.
LETTRES

imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
6 mois, » 2 50
Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des annonces et réclames.

Annonces : Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BULLE, le 22 septembre 1893

Discours prononcé par M. Schenk,
président de la Confédération,
sur la tombe de M. Louis Ruchonnet.

Confédérés,

Nous avons le pénible devoir aujourd'hui de rendre au canton de Vaud le cadavre de celui qui était l'enfant chéri de son peuple. Le canton de Vaud nous l'avait donné, il y a douze années, dans la plénitude de la force. Il est mort, trop tôt, hélas ! au service de son pays.

Mais nous le rendons à sa patrie suivie de la considération, de l'amour, de la reconnaissance, des bénédictions de tout le peuple suisse.

Sur la tombe de Ruchonnet, l'Helvétie attristée presse le canton de Vaud sur son cœur et leurs mains se serrent dans une chaleureuse étreinte.

Le noble fils du canton de Vaud n'avait répondu qu'à regret, il y a douze ans, à l'appel de la Confédération. La manière dont son canton envisageait la politique nouvelle que la Confédération avait inaugurée lui était bien connue et la rupture douloureuse qui s'était faite entre son prédécesseur au Conseil fédéral et le peuple vaudois était encore présente à son esprit. Mais il savait aussi combien le Vaudois est toujours prêt à se sacrifier pour la Suisse et il voyait dans l'œuvre tracée par la révision constitutionnelle des points de vue, des domaines spéciaux et des catégories où il pourrait être utile au développement de la pensée nationale sans briser avec l'opinion de son canton, sans entrer en collision avec ses propres principes et les tendances fédéralistes de son peuple. Conscient de sa force et de la pureté de ses intentions, il n'a pas douté qu'il pût rendre des services à la Suisse dont l'honneur et la prospérité lui tenaient à cœur depuis sa première jeunesse. Et plein de confiance, il entra au Conseil fédéral.

La confiance la plus entière lui a répondu. Ses collègues étaient heureux de voir un homme d'une si grande puissance intellectuelle devenir leur collaborateur.

Il était un homme admirable. Les dons nobles que la nature ne répartit de coutume qu'entre plusieurs, elle les avait amoncés sur sa tête. Et lui-même, pour atteindre à l'idéal hautement moral qu'il s'était donné, travaillait sans cesse à augmenter la culture de son esprit et à discipliner son caractère. C'est grâce à ce labeur assidu et à ces riches dons naturels que Ruchonnet était devenu un homme d'Etat comme on en trouve rarement, même chez les plus grands peuples.

Une fois entré au service de la Confédération, il s'est dévoué pour elle avec toutes les forces de son être.

Comme chef du Département de justice et police, il fut appelé à un travail pour lequel il était fait et qui lui faisait plaisir. Il avait trouvé là une tâche qui, bien résolue, doterait la Suisse d'une grande et précieuse réforme, une tâche

pleine de difficultés et qui ne pouvait être accomplie que par de longues années d'un prudent travail. De tous les articles du programme centralisateur, l'unification du droit lui paraissait le plus justifiée par les besoins de notre temps et les conditions de notre vie.

Il avait d'ailleurs déjà été appelé à coopérer au Code des obligations avant qu'il eût été désigné pour l'introduire ; il a dirigé ensuite l'élaboration de la loi sur la poursuite pour dettes, puis il avait jugé le moment venu de commencer les travaux préparatoires à la rédaction d'un Code civil et d'un Code pénal suisses.

Nous ne craignons pas que la tombe de Ruchonnet soit aussi le tombeau de cette grande entreprise de législation, mais chacun de nous comprend qu'il sera difficile de trouver, pour la continuer, un homme aussi puissant par la persévérance dans le travail, par l'étendue des connaissances, par l'autorité que chacun lui prêtait, par la confiance avec laquelle on le suivait, dans la Suisse allemande et dans la Suisse française.

Elle était grande, cette autorité, dans les Chambres comme dans le Conseil fédéral. Quand il se levait pour parler, on ne voulait pas perdre une de ses paroles. Un grand silence se faisait et un cercle nombreux d'auditeurs se pressait autour de lui. On savait qu'on allait entendre la voix d'un grand patriote, d'un penseur perspicace, d'un politique sage et avisé, d'un homme d'esprit et d'un noble cœur. On était certain de l'entendre discuter en magistrat républicain et en homme d'Etat. Plus le problème était ardu et plus on avait de la peine à se soustraire à sa merveilleuse éloquence. Souvent encore on regrettera dans nos Conseils de ne plus voir se lever cette grande et austère figure, aux traits émaciés, qui, dans sa conception des choses, savait concilier l'esprit français à la pensée allemande.

Orateur puissant, mais non pas rhéteur ; dialecticien habile et redoutable, mais non pas sophiste ; homme de principes, mais non pas doctrinaire !

Protecteur des cantons dans les originalités de leur vie propre, il ne voulait pas pourtant se constituer le défenseur des idées particularistes là où la marche du temps et les besoins de notre époque exigeaient des centralisations nouvelles. Démocrate sincère, ami du peuple, défenseur de toutes les libertés, répugnant à toute violence, sévère envers lui-même, mais plein d'intentions amicales et de bienveillance pour autrui, il était entre tous aimable. Il pouvait avoir des adversaires, mais non pas d'ennemis.

C'est avec une profonde inquiétude que nous avons vu la maladie s'attaquer à ce bon collègue, à cette nature d'élite. L'élasticité extraordinaire, la clarté merveilleuse de son esprit, l'énergie de sa volonté nous trompaient parfois sur la gravité de son état et nous induisaient à espérer. Pourtant, il y a quelques semaines, quand les forces lui étaient partiellement revenues, nous l'avons supplié de prolonger son repos et de ne pas reprendre encore son travail.

Il revint quand même à ses études et c'est là, au milieu de son travail, que son cœur s'est brisé.

Quelle belle carrière fournie au service de son pays ! La perte que le Conseil fédéral fait en Ruchonnet est incommensurable.

Le nom de Ruchonnet vivra dans l'histoire du pays ! La Suisse reconnaissante envoie à ce bon citoyen un dernier adieu !

Qu'il repose en paix !

NOUVELLES DE LA SUISSE

Les funérailles de M. Ruchonnet. — Nous avons omis de mentionner que le train spécial venant de Berne s'est arrêté aussi à Romont. M. Gustave Comte a déposé, au nom du Cercle de la Jeunesse de Romont, une très belle couronne. Le canon tonnait sur les hauteurs. Une foule nombreuse, venue de Romont, de Bulle et des environs, manifestait, par son attitude recueillie, la sympathie et les regrets que laisse à tous l'illustre défunt.

Code pénal fédéral. — M. Lachenal a ouvert mardi la séance de la commission des experts du droit pénal. Il a prononcé un discours d'ouverture en mémoire de M. Ruchonnet, dont il a retracé l'activité et la grandeur d'âme ; il a terminé en disant :

« Hier, nous avons exprimé largement notre douleur ; aujourd'hui, nous ne pouvons plus pleurer avec le même abandon, parce qu'aujourd'hui nous ramène au travail et à l'activité. Le grand semeur est mort, nous voulons achever sa récolte ; ce n'est pas seulement de larmes qu'il faut arroser le champ qu'il a si bien labouré ; saisissons l'outil tombé de sa main et poursuivons le sillon. Armons-nous de force et de courage, aiguisons notre persévérance et inspirons-nous surtout de son esprit, gardons toujours la confiance en l'avenir. C'est ainsi que nous resterons en communion de pensées avec Louis Ruchonnet et que la patrie suisse honorera le mieux la mémoire de ce fidèle et grand citoyen. »

M. Lachenal a cédé ensuite la présidence à M. Morlet, juge au Tribunal fédéral. La commission a abordé la discussion de l'avant-projet de code pénal.

En vérité, il n'en savait rien lui-même. Vaguement, il se disait que ce nom inconnu n'intéresserait pas ses parents. Et puis, d'ailleurs, à quoi sert de raconter ce qu'on fait de bien, si ce n'est à en perdre le mérite ?

Daniel et Antonine, avec le bon curé, M. Leblin, se montraient les fidèles courtisans de la solitude.

Les visites du curé de Vandry étaient presque quotidiennes, malgré le mauvais temps. Il venait causer avec la duchesse, du Dieu présent dans le tabernacle, qu'elle avait maintenant le regret de ne plus pouvoir visiter. Toutes les semaines, il célébrait la messe à la chapelle du château. D'habitude, on y apportait Marguerite. Ce jour-là, sa croix lui semblait douce.

Daniel Sulpice avait perdu son père. Grande douleur pour ce cœur filial ! Antonine, orpheline lors de son mariage, pleurait avec lui le vieillard vénérable qui lui avait ouvert si tendrement les bras.

Tous deux entouraient leur mère de l'amour le plus prévenant et le plus respectueux, cherchant à adoucir l'amertume d'une séparation qui menaçait de la conduire elle-même au tombeau.

Mais il n'y avait point de deuil qui tint, quand il s'agissait des Chamoncelles. L'un ou l'autre, le mari ou la femme, trouvaient toujours, au milieu de leurs nombreuses occupations, le moyen de courir à Nocé.

Daniel n'avait point songé à mettre quelque chose au bout de son nom pour lui donner du ronflant. Il s'appelait Sulpice tout court, comme son père et son grand-père, et cependant, on n'eût pas trouvé à dix lieues à la ronde une main que le duc serrât avec plus de plaisir et d'affection que la main loyale du modeste notaire de Roullours.

Georges, Marguerite et Suzanne avaient chacun leur fillen parmi les enfants de cet ami dévoué, et si le tour de Roger ne s'était pas encore présenté, c'est que Daniel et Antonine ne comptaient encore à leur table que dix têtes blondes.

Roger se réservait pour le dixième, qu'il devait nommer

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 13

LA DETTE DE L'ORPHELINE

PAR
PAUL FÉVAL FILS.

Le répondait-il autant qu'il le pensait ? Non, il n'en avait pas la force.

Auguste, méchant par nature, avait, dès le premier jour, entrepris une campagne contre Suzanne.

Il la connaissait à peine.

Un an auparavant, il l'avait rencontrée avec le duc de Chamoncelle.

Séduit par la grâce, n'ayant point reçu l'éducation sévère de son cousin, il adressa à la jeune fille un compliment ridicule.

Suzanne n'y prit pas garde. C'était ce qu'elle pouvait faire de plus indulgent.

Mais Auguste, blessé jusqu'à la fureur, jura de se venger. Jaloux de Roger, dont la sagesse d'abord et la conduite héroïque ensuite faisaient pâlir ses petites vertus, il se promit à lui-même d'empêcher son mariage avec l'adoptée et de le pousser de toutes ses forces à consommer une de ces sottises colossales qui brisent la vie pour toujours.

Aussi, tout en riant des rapports de son cousin avec Angéline, car son esprit satirique ne pouvait rester en paix, il faisait valoir à ses yeux la beauté de la jeune fille et sa magnifique dot.

La vicomtesse, de son côté, lui offrait son intervention pour opérer telle alliance qui lui conviendrait. Le marquis, alors, se retranchait derrière sa jeunesse.

— Grâce, ma tante, je vous en prie, répondait-il. Laissez-

moi quelques années de liberté. Je ne suis pas pressé, je vous assure.

Pendant, chaque jour, l'influence de César croissait vis-à-vis de lui. Le baron du Guadelupe était si complaisant !

Il s'entendait si bien à arranger une après-midi de plaisir !

Le soir, on soupait chez lui et la charmante Angéline voulait bien, par déférence pour les hôtes de son frère, oublier un instant qu'elle était la plus malheureuse créature de la terre.

VI

Deux demandes en mariage.

Là-bas, dans la vallée de Vire, là où le marquis de Chamoncelle avait laissé la meilleure partie de lui-même, les jours passaient lents et monotones.

Du cher enfant de la maison, de l'exilé bien-aimé, on parlait sans se lasser jamais.

La duchesse était toujours malade. A grand-peine elle descendait au salon.

Quant à sortir par cette triste et rude saison, il n'y avait pas à y songer.

Point d'événements dans cette vie uniforme. Seules les lettres de Roger, très fréquentes, il est vrai, mettaient quelque chose d'accidentel en travers de cette routine quotidienne.

Mais on s'aimait si bien...
Peut-on s'ennuyer quand on s'aime !

Le Parisien adorait sa mère. Il savait le plaisir que ses missives lui apportaient. Il écrivait souvent et longuement. Il racontait ses fêtes, ses succès même, car il était positivement très à la mode. On se l'arrachait vraiment. Il parlait de sa tante, de son cousin, de Blanche d'Apreville, de Lucie de Morville, de Jeanne de Surlouf...
Point d'Angéline, par exemple.
Pourquoi cette omission ?

Les forces ayant manqué plusieurs tentatives pour devinrent bientôt inutilisables et le fils seul. Quelques heures plus tard le corps de la victime à

père Fischer a été arrêté du Guillaume-Tell, à Berthod, saltimbanque, Marie Pianet.

Les premières pressurées de la gerle de vendange moult. On peut dire que le moult favorisé; on cite des moult à six gerles par ouvrier douze gerles par ouvrier un grain de pourri blanc.

Journal d'agriculture, entre 25 et 30 cent. l'une au prix de 30 litres, à 30 cent., moult

Journal, il serait conclu la Petite Côte, de 26 à 33 à 36 cent.

L'ÉTRANGER

reçoit une lettre de la Russie par la France Méditerranée est un

et du mont Blanc est au-dessus du niveau des mers, le recouvrant le crâne de l'Europe entière. Le 11 septembre, du sommet M. Janssen, l'éminent collègue de l'Académie des sciences, atteste la réalité que les gens avaient jugée chimérique de l'observatoire et les temporaires devaient à la cime de la montagne ne pouvant voyager par voie moyenne par voyage, et deux journées.

est abattu la nuit de la Cotte. Les deux galeux du port ont subi une douzaine de

annonce que l'escadre arrivera à Gênes le 10 octobre pour faire connaître l'anglais à Gênes avec

venant de Cette, a été du voilier italien. Ce bateau a som-

et les serrant avec force : vous préférez son frère, me... Vous trouverez ailleurs bien, vous le trouverez

aient palpiter les paupières par un énergique effort

ne me sens pas le droit m'a été confiée, pas même droite ou à gauche. Roulez-vous aussi, vous l'aimez, très digne d'elle. Si vous n'avez tout de suite, mais elle peut prendre la responsabilité de votre,

quelle que soit la décision sera et ne pourra être deviné les sentiments

annoncée se trouvent des intentions du che-

rent aussitôt d'accord. Suzanne et de la laïchesse approuva la réponse.

de cette demande. Le position du chevalier immense fortune, ni sur-ait, dès l'expiration du du Bosphore en Nor-

la forêt avoisinant Noéc, si-royale.

(A suivre.)

bré le 11 septembre. Tout l'équipage a péri, sauf le capitaine et deux matelots, qui purent s'accrocher à la quille du navire. Ils sont restés dans cette terrible position 4 jours, sans nourriture. Le 14 septembre, un des matelots, à bout de forces, disparut. Les deux sauvés ont reçu des soins pressés à bord du *Paul-Emile*.

Autriche-Hongrie. — Mardi, pendant presque toute la journée, les deux empereurs ont suivi les manœuvres. L'empereur Guillaume a rendu visite à l'empereur François-Joseph et s'est entretenu avec lui pendant 2 1/2 heures.

— Le tailleur de la Cour, Kaise & Cie, a suspendu ses paiements. Le passif est de plus de 100,000 florins. Tous les créanciers sont à l'étranger.

— Une grande partie des journalistes de Budapest se sont mis en grève, à cause de la censure des télégrammes.

Russie. — Un déraillement de train s'est produit à Prudy (gouvernement de Wilna). Il y a 10 morts et plusieurs blessés.

Angleterre. — Une terrible tragédie s'est passée mercredi, à l'issue de la représentation de l'Empire-Théâtre, à Londres. Mlle Montagne, danseuse du théâtre, était en compagnie d'un de ses admirateurs, lorsque tout à coup survint son amant. Celui-ci tira plusieurs coups de revolver sur la jeune femme, qui tomba morte à ses pieds. Le meurtrier tira ensuite deux fois sur son rival et se suicida lui-même. Les trois cadavres ont été transportés à l'hôpital.

Etats-Unis. — De nombreux nègres, qui sont campés à Parapel, s'arment avec l'intention d'exterminer la population blanche. Les premiers coups de fusil ont été tirés entre blancs et noirs à la suite du lynchage de trois nègres.

Brésil. — On menace la ville de Rio d'un nouveau bombardement si elle ne consent pas à se rendre. La famine fait des ravages dans l'intérieur des terres. Deux navires insurgés sont arrivés à Santos; les troupes du gouvernement sont battues. La chute du président Peixoto n'est plus qu'une question d'heures.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 19 septembre 1893. — Le Conseil accepte la démission de M. Ph. Andrey, en sa qualité de préfet du district de la Veveyse, avec remerciements pour les services rendus, et on nomme en son remplacement M. T. Oberson, ancien préfet du district de la Glâne.

— Il accepte de même, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Jenny, Henri, tit., comme officier d'état civil de l'arrondissement d'Arconciel, et il nomme, en son lieu et place, M. Maudry, Joseph, syndic au dit lieu.

— M. Perroud, Etienne, fils de J. Jos., à Berens, est nommé suppléant de l'officier d'état civil de l'arrondissement de Berens, et M. Francey, Pierre, à Montagny-les-Monts, est nommé garde-forestier du triage de la Chanéaz.

La grève des pressoirs. — Une grève d'un nouveau genre a éclaté la semaine dernière à Sion. Les marchands de vin en gros, devant la résolution des propriétaires et des vigneron de ne pas céder la vendange au prix de 16 fr. la brantée, ont décidé de fermer leurs pressoirs, mettant ainsi dans l'embarras les producteurs qui n'avaient rien préparé pour l'encavage.

L'embarras du peuple fribourgeois serait certainement moins grand si notre régime libéral se déci-

rait à mettre hors fonctions certains pressoirs peu dignes d'un gouvernement démocratique et catholique. A quand la suppression du pressoir gouvernemental sur les fonctionnaires par la nomination de tourne-casaque et le dégomme d'employés honnêtes et loyaux?

A quand la grève du pressoir gouvernemental sur les élections par l'achat des voix, la promesse d'emplois et l'envoi de Kroumirs? A quand la grève du pressoir de la presse gouvernementale par les injures et les calomnies, tout cela O. I. X., etc., etc.?

Vins. — La vendange du Vuilly a été vendue en mises mardi matin, au prix de 25 fr. la gerle, soit les 100 litres.

Accident. — Les époux Perroud, Jacques, fermiers à Arconciel, revenaient lundi soir de la bénichon de Misery. Vouant abrégier leur route, ils passèrent par Hauterive pour rentrer chez eux. Ils arrivèrent vers 8 heures du soir sur la hauteur près de la gravière de Monteynant; comme il faisait très sombre, ils perdirent la trace du sentier qu'ils devaient suivre, lequel est très étroit en cet endroit, et retournèrent du côté des rochers de la Sarine. Tout à coup, ils glissent et tous deux sont précipités se donnant la main. La femme put se retenir à un buisson au bord du précipice et ensuite, avec beaucoup de peine, regagner la plaine. Par contre, son mari tomba d'une hauteur de 200 pieds sur un banc de rocher dominant d'environ 100 pieds la Sarine. Ce n'est que le lendemain matin qu'on parvint, au moyen d'une corde, à le délivrer; le malheureux s'était brisé les deux pieds dans sa chute. Sa femme a le corps couvert de meurtrissures.

GRUYÈRE

Vaccinations. — Les vaccinations et revaccinations officielles de la ville de Bulle auront lieu lundi 25 septembre courant, à 10 heures du matin, au bâtiment du Pensionnat.

- Devront se présenter au médecin vaccinateur :
- 1° Les enfants nés en 1892 et non encore vaccinés;
 - 2° Les enfants de 1 à 3 ans qui ont été vaccinés sans succès;
 - 3° Les jeunes gens, garçons et filles, non vaccinés, âgés de 12, 13, 14 et 15 ans;
 - 4° Les jeunes gens de 12 à 15 ans, revaccinés sans succès.
- Par ordre :
Le Secrétariat communal.

Commerçants. — Les inscriptions pour la participation aux cours organisés par la Société des commerçants de Bulle sont déjà nombreuses. Il sera encore pris acte de celles qui se produiront avant la fin de septembre. D'autre part, le comité a fixé le chiffre de la minime finance scolaire imposée aux élèves et élaboré un règlement. On peut prendre connaissance de ces dispositions chez M. Baudère, secrétaire de la Société.

Une assemblée générale des sociétaires aura lieu le samedi 30 septembre, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Les commerçants non encore membres de la Société peuvent assister à cette réunion, où l'on discutera, entre autres sujets importants, la question de l'escompte, mise à l'étude depuis la dernière assemblée.

Vevey-Bulle-Thoune. — Le capital-actions de 8,200,000 fr. de la ligne Vevey-Bulle-Thoune est souscrit. Pour les obligations au montant de dix mil-

lions, des offres fermes sont faites de la part des maisons de premier ordre.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Ignace Matthey, rév. vicaire de Bulle, est nommé curé de Cressier-sur-Morat.

— M. l'abbé Joseph Colliard, récemment ordonné, est nommé vicaire de Bulle.

Temple réformé de Bulle. — Le montant de la collecte qui a été faite dans les temples bernois, à l'occasion du jour du Jeûne fédéral, sera affecté à la construction du temple et de la cure protestantes de Bulle. Le coût de cette construction s'élève à 60,000 fr. On a déjà recueilli 35,000 fr.

Résultat du concours des juments poulinières du district de la Gruyère, à Bulle, le 24 août. — 1^{re} prime de 1^{re} classe de 100 francs. — 1. Pasquier frères, feu François, à Bulle.

12 primes de 2^{me} classe de 50 fr. — 1. Charrière, Alphonse, à Romanens. 2. Buchs, Joseph, au Pâquier. 3. Gremaud, Louis, au Pâquier. 4. Philippona, Louis, à Vuippens. 5. Yerly, Louis, à Rueyres-Treyfayes. 6. Pythoud veuve, à Pont-la-Ville. 7. Jolliet, Pierre, au Pâquier. 8. Pasquier, Constant, à Maules. 9. Charrière, Xavier, à Riaz. 10. Progin, François, à La Part-Dieu. 11. Le même. 12. Morard, Martin, à Bulle.

FAITS DIVERS

Le château en l'air d'Anvers. — Après la tour Eiffel, les Belges ont imaginé de construire pour leur exposition d'Anvers de 1894 un « château en l'air ». En fait, il s'agit d'un immense ballon captif, construit par l'ingénieur Tobiensky. Ce ballon se compose de deux hémisphères et de trois compartiments cylindriques. Le volume complet sera de 73,079 mètres, et la superficie totale de 9311 mètres carrés. Le poids du ballon, du château et de tous les accessoires, y compris celui de 150 personnes, est de 35,620 kilogrammes. Le ballon est retenu par quatre énormes câbles; on y communiquera à l'aide de deux petits ballons ascenseurs, qui transporteront de 10 à 45 personnes toutes les six minutes. Le château est construit en tubes d'acier et bambou, recouverts de soie de la Chine et de toile métallique, et, selon la force du vent, il pourra monter à des hauteurs variant de 200 à 500 mètres. Toutes les précautions sont prises pour la sécurité des visiteurs.

La suite de la Variété au prochain numéro.

Un teint frais, des lèvres roses,

un bon appétit, nouvelles forces, santé et vigueur, tels sont les résultats qu'on obtient depuis vingt ans avec la cure du véritable Cognac ferrugineux Golliez. Le seul primé à Paris 1889. Prescrit journellement par de nombreux professeurs et médecins.

Des milliers de brillantes cures autorisent à le recommander en toute confiance.

Refusez les contrefaçons dont l'effet est inconnu, et demandez dans les pharmacies et bonnes drogueries le Cognac Golliez à la marque des Deux palmiers, en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. Vente en gros : Pharmacie Golliez, Morat. [402]

Véritables cheviots anglais le mètre à 2.95 (décants).
Bukskin, draps d'étain, noirs et en couleurs, le mètre fr. 2.45 à 12.75 pour vêtements de messieurs et garçons, sont expédiés directement aux particuliers en tout métrage par la maison Ettinger & Cie, Zurich.
P. S. Echantillons d'étoffes pour dames et messieurs promptement franco.

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

Maçonnerie, gypserie, peinture.

Travaux en ciment, etc.

F. MORA & FILS

A BULLE

Entreprise de bâtiments

et de tous les travaux concernant leur partie.

PLANS & DEVIS

Prix très modérés.

Travail prompt et soigné. [888]

NOUVEAU

Magasin de liqueurs

près de l'hôtel des Alpes

(ancien magasin de Mme Vve Gremaud).

On y trouvera dès ce jour des eaux-de-vie diverses, liqueurs fines et ordinaires, sirops, vins de liqueurs, à des prix très abordables. [609]

Dernière liquidation

AU PRIX DE FACTURE

des marchandises suivantes :

Bonneterie; chapeaux feutres;

Blouses et gilets de chasse.

S'adresser au 2^e étage de la maison Perret-Berthet, à Bulle.

Vente tous les jeudis au bout de la Promenade.

563] Charles DESPOND

ATTENTION!

J'avise l'honorable clientèle de la ville et de la campagne que, dès ce jour, mon magasin de coiffeur est transféré à la maison de M. Ackermann, côté de la place du Marché, près du magasin Treyvaud.

Il se recommande pour les travaux en cheveux. [595] MEIER, coiffeur.

Les ménagères soucieuses de leurs intérêts n'emploieront que la



à Lausanne. — En vente dans tous les bons magasins d'épicerie. [415]

Lessive Soleil,

grasse, perfectionnée,

le meilleur produit de ce genre connu. L'essayer, c'est l'adopter.

Vente en gros: MANERA & Co,

[415]

Vin nouveau

à vendre par quantité de 200 à 300 litres et plus.

S'adresser à Jules YENNY, stud. méd., à Ollon près Aigle (Vaud). [617]

V. C. B. Dimanche 24 courant, 1 h. : Montbovon. [210]

A louer :

A Bulle, un bel appartement de sept ou cinq pièces, à volonté, avec dépendances.

S'adresser au notaire L. MORARD, Bulle. [524]



UNE FILLE

bien recommandée cherche place dans un établissement honorable, pour servir au café. S'adresser au bureau du journal. [513]

